

## **Communiqué de presse de Prospect 15, Agence de Coopération et de Développement de l'Arrondissement de Dinant du Centre Culturel Régional de Dinant.**

Réunis cette semaine au sein de l'Agence de Coopération et de Développement **Prospect 15** du Centre Culturel Régional de Dinant, les Bourgmestres de l'Arrondissement réagissent clairement au projet de réorganisation du réseau des bureaux de la Poste et à l'incidence catastrophique de ce plan sur les communes rurales. Une lettre ouverte est adressée au Ministre des Entreprises publiques, Johan Vande Lanotte, afin de l'inviter à tenir compte de **critères spécifiques liés aux communes rurales** qui composent – notamment – l'Arrondissement de Dinant.

**Objet:** La Poste en question en milieu rural: Lettre ouverte des 15 Bourgmestres de l'Arrondissement de Dinant à Johan Vande Lanotte, Ministre des Entreprises publiques.

Monsieur le Ministre,

En Belgique, la Poste, société anonyme de droit public, est l'opérateur postal historique chargé du service postal universel par contrat de gestion conclu avec l'Etat. Au terme de ce contrat, elle doit notamment assurer les activités suivantes:

- collecte, transport, tri et distribution de lettres, imprimés, journaux, périodiques, opérations financières à domicile;
- retail ou points de vente: produits postaux, philatéliques,...;
- poste financière: prestation de services, gestion des comptes de l'Etat,...;
- assurance;
- banque de la Poste;
- services divers.

La Poste aujourd'hui, c'est 42.000 collaborateurs et plus de 1300 bureaux sur **tout le territoire**.

A notre connaissance, la stratégie d'avenir de la Poste repose sur quatre points fondamentaux:

- 1) la réduction des coûts;
- 2) l'amélioration de la qualité;
- 3) une nouvelle stratégie commerciale pour ses activités courrier;
- 4) un réseau de distribution facilement accessible et de qualité.

Cette stratégie se veut le reflet harmonieux du "service postal minimum" adopté par la Commission Européenne en 1997 (directive 97/67) et transposée dans la loi belge (A.R. du 09/06/1999) en vue de répondre à la préoccupation majeure de la Poste: trouver des revenus pouvant remplacer ceux de la "poste aux lettres" (recette principale) menacée par la concurrence ou la substitution technologique.

Si les 15 Bourgmestres de l'Arrondissement de Dinant ne peuvent que se réjouir de votre volonté d'assainir les difficultés financières rencontrées par ce service public, ils veulent vous mettre en garde et rappeler que **la Poste**, par le biais de ses bureaux implantés dans toutes les communes et nombre de leurs sections, constitue **un élément essentiel de la vie sociale de notre pays**, lien des plus indispensables pour les personnes à mobilité réduite ou ne disposant d'aucun moyen de locomotion.

En outre, les 15 Bourgmestres de l'Arrondissement de Dinant souhaitent dénoncer la confusion entretenue par un vocabulaire donnant l'impression de chercher le confort des usagers de la Poste alors que ses services se réduisent, peu à peu, au minimum.

En effet, si la Poste s'engage à garantir le "Service postal universel", elle se doit d'informer la population qu'il ne s'agit que d'un engagement sur 4 points:

- 1) levée, tri, transport et distribution des envois postaux;
- 2) idem pour les colis jusque 10 kg;
- 3) distribution des colis postaux reçus d'autres Etats membres;
- 4) services relatifs aux envois recommandés et aux envois à valeur déclarée;

### **et c'est TOUT !**

Il y a donc une **véritable confusion entre les notions de service universel, d'une part, de service public et de service d'intérêt général, d'autre part.**

Le service postal universel n'a trait qu'au service des envois adressés. En revanche, les transactions financières assurées aujourd'hui par les bureaux de poste ne le seront plus dans les "Points poste" installés dans les divers commerces.

Ce dernier type de service ne peut être sous-estimé car certains citoyens ne veulent pas de compte bancaire, ne peuvent en avoir et doivent, pour effectuer les paiements (électricité, gaz, taxes,...), pour percevoir leurs dus (pensions, allocations,...), **AVOIR ACCES à un système de guichet offrant – dans chaque entité communale – un service complet.**

La Poste belge a le devoir d'assurer **une couverture géographique équitable** et les normes liées aux zones rurales (faible densité de population, moyens de transport en commun peu développés, distances importantes entre les sections d'une même commune,...) ne peuvent s'envisager sur les critères de zones urbaines. Les communes rurales, déjà défavorisées sous l'angle des services, ne peuvent "payer" le souci d'une rentabilité qui ne garantirait pas **un service postal complet dans chaque entité!**

En conséquence, les 15 Bourgmestres dénoncent le plan visant à supprimer un trop grand nombre de bureaux de poste dans l'Arrondissement de Dinant et considèrent que leur remplacement par ce que l'on désigne sous le vocable "Points Poste", présentés comme plus performants, est un leurre puisque ces derniers ne garantissent même pas un service complet dans chaque entité.

**Les 15 Bourgmestres revendiquent le maintien d'au moins un bureau de poste assurant toutes les opérations d'un tel service public par commune.**

Monsieur le Ministre, dans l'espoir d'être entendus, les 15 Bourgmestres se tiennent à votre entière disposition afin de répondre à toutes vos questions ou de vous faire visiter l'Arrondissement de Dinant, (le plus grand du royaume: ± 1650 km<sup>2</sup> - 127 communes avant fusion!) vous permettant ainsi d'appréhender les spécificités des communes rurales et de garantir à leur population un service postal complet et équitable.

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Les Bourgmestres des communes de

Anhée – Luc PIETTE  
Beauraing – Jean-Claude MAENE  
Bièvre – David CLARINVAL  
Ciney – Jean-Marie CHEFFERT  
Dinant – Richard FOURNAUX  
Gedinne – Guy LALLEMAND  
Hamois – Luc JADOT  
Hastière – Claude BULTOT  
Havelange – Jean-Marie POLET  
Houyet – Marie-Claude LAHAYE-ABSIL  
Onhaye – Gérard COX  
Rochefort – François BELLOT  
Somme-Leuze – Willy BORSUS  
Vresse-sur-Semois – Bruno TELLIER  
Yvoir – Ovide MONIN